



A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 29 mai 2019

**Résolution de M. Claude Calame du 6 novembre 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « Logement d'urgence et plan grand froid : quelles mesures prévues pour l'hiver prochain ? »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 6 novembre 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Claude Calame et consorts « Logement d'urgence et plan grand froid : quelles mesures prévues pour l'hiver prochain ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures pour qu'aucun sans-abri, homme, femme ou enfant, ne soit condamné à la rue durant l'hiver 2018/2019 ».*

**Réponse de la Municipalité**

Le dispositif d'hébergement d'urgence hivernal lausannois 2018-2019 a ouvert le 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour six mois, avec trois hébergements d'urgence : l'Etape, le Sleep-In et la Marmotte. A ces trois hébergements est venu s'ajouter un lieu d'accueil de nuit, le Répit, en date du 14 janvier 2019.

L'ouverture de l'Etape, ancien Guesthouse de la gare, mis à disposition du Service social par les CFF avant sa démolition, a permis de remplacer l'Abri PC de la Vallée de la Jeunesse, utilisé chaque hiver depuis 2001. Les usagers ont ainsi pu être accueillis dans des chambres à quatre, avec la possibilité d'ouvrir les fenêtres, de laisser leurs affaires personnelles dans un casier individuel sous clé et de disposer de sanitaires en suffisance. La capacité d'accueil a pu être augmentée, l'Abri PC disposant de 50 places alors que la capacité de l'Etape se montait à 60, pouvant être ajustée à 64 places en cas de besoin. La capacité d'accueil du dispositif d'hébergement s'est ainsi montée à 117 places, voire 121 avec les places de réserve de l'Etape.

A ces lits sont venus s'ajouter dès le 14 janvier 2019, 100 places dans le cadre de l'accueil de nuit le Répit, géré par la Fondation Mère Sofia. Ce lieu d'accueil de nuit, ouvert de 22h à 8h, a permis d'accueillir les sans-abri souhaitant se réchauffer, prendre une collation ou se reposer sur des lits de camp mis à disposition.

La capacité totale du dispositif d'accueil nocturne de la Ville s'est donc montée à 217 places entre mi-janvier et fin avril 2019.

En complément de cet accueil nocturne, l'Espace, géré par le Service social, a accueilli durant la journée les personnes sans domicile, du mardi au samedi entre 9h et 17h y compris durant les fériés et fêtes de fin d'année. L'Armée du Salut a également ouvert un accueil diurne à l'attention des familles à la mi-janvier dans les locaux de la Marmotte, accueil qui a prématurément dû fermer ses portes fin février par manque de fréquentation.

Le travail des patrouilles en rue de l'EMUS (Equipe mobile d'urgences sociales) 24 heures sur 24 a également permis de s'assurer que les personnes sans abri installées sur l'espace public ou dans des lieux protégés (parkings, etc.) soient repérées et amenées dans l'une des structures nocturnes.

Contrairement aux hivers 2016-2017 et 2017-2018, les conditions météorologiques n'ont pas entraîné de froids extrêmes nécessitant le déclenchement d'un Plan grand froid.

Les trois hébergements d'urgence ont accueilli en moyenne 106 personnes au total chaque soir sur les six mois d'ouverture, du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019 ; quant au Répit, il a accueilli en moyenne 66 personnes par nuit sur ses trois mois et demi d'ouverture. L'ensemble du dispositif a donc accueilli en moyenne 172 personnes au total par soir, avec 217 places au total à disposition, indiquant que le dispositif n'était pas saturé.

Si les hébergements d'urgence ont comptabilisé en moyenne huit refus par soir au total entre les trois structures (contre 34 par soir pendant l'hiver 2017-2018), refus explicables par le fait que bon nombre d'usagers tentent leur chance auprès de l'un des trois hébergements d'urgence avant de rejoindre le Répit, le Répit n'a quant à lui à aucune occasion dû refuser des usagers pour la nuit ; il n'a atteint qu'à une seule reprise sa capacité maximale d'accueil, le 13 avril 2019.

En conclusion, le dispositif d'hébergement d'urgence mis en place durant l'hiver 2018-2019 a permis d'accueillir toutes les personnes sans-abri à Lausanne cherchant une place dans le dispositif d'accueil de nuit d'urgence.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

